

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024



**Centre Communal d'Action Sociale  
de Quesnoy-sur-Deûle**

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

### SOMMAIRE

#### I – LE BUDGET

1. Cadre budgétaire
2. Evolution des dépenses de fonctionnement de 2016 à 2023
3. Résultats de l'exercice 2023
4. Situation en matière d'emprunts

#### II – LES ORIENTATIONS 2024

##### Préambule – éléments de contexte

- Ressources humaines
- Traitement des données de suivi – logiciel
- Données démographiques et statistiques locales

1. L'inclusion numérique
2. Les aides facultatives
3. Les activités de l'Atelier : lieu ressource intergénérationnel
4. Le Projet Socio-éducatif – PSE de l'aire d'accueil des gens du voyage
5. La parentalité
6. L'accompagnement à la scolarité
7. Partenariat – permanences – aides aux démarches administratives et accompagnement
8. Les personnes âgées en situation de perte d'autonomie et d'isolement

#### CONCLUSION

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et établissements publics de plus de 3500 habitants sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui doit donner lieu à un débat au sein du Conseil d'Administration.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) s'appuie sur l'Analyse des besoins sociaux afin de définir les préconisations et actions à développer sur la commune.

## I. Le budget

### 1) Composition

Les recettes de fonctionnement du CCAS sont constituées de :

- La subvention communale,
- Dons, legs,
- La location des terrains appartenant au C.C.A.S.
- De subventions de fonctionnement reçues

Les recettes d'investissement proviennent, le cas échéant,

- D'un virement de la section de fonctionnement (Affectation de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement)
- Du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)
- D'emprunts
- De subventions d'investissement reçues

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

- Aides sociales facultatives,
- Frais de fonctionnement des actions collectives,
- Frais de personnel et charges sociales,
- Diverses charges de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement portent sur :

- Les prêts effectués aux familles en difficulté
- L'acquisition de matériel et d'équipement
- Le remboursement du capital des emprunts

**2) Evolution des dépenses de fonctionnement de 2016 à 2023**

Année	Aides facultatives	Charges de Personnel	Divers	Dépenses Totales
2016	15 448,73 €	38 184,20 €	3 598,54 €	57 231,47 €
	26,99%	66,72%	6,29%	
2017	10 891,78 €	41 662,54 €	4 382,06 €	56 936,38 €
	19,13%	73,17%	7,70%	
2018	10 728,05 €	35 028,27 €	20 680,61 €	66 436,93 €
	16,15%	52,72%	31,13%	
2019	8 123,85 €	34 258,37 €	8 759,49 €	51 141,71 €
	15,88%	66,99%	17,13%	
2020	5 549,96 €	35 330,50 €	6 464,48 €	47 344,94 €
	11,72%	74,62%	13,65%	
2021	8 069,72 €	34 466,43 €	7 653,74 €	50 189,89 €
	16,08%	68,67%	15,25%	
2022	8 281,09 €	40 876,47 €	6 687,38 €	55 844,94 €
	14,83%	73,20%	11,97%	
2023	7 994,24 €	38 674,56 €	10 237,51 €	56 906,31 €
	14,05%	67,96%	17,99%	

Malgré le contexte inflationniste, le montant des aides facultatives n'a pas progressé en 2023. L'absence de travailleur social et donc, peu de nouvelles situations accompagnées, justifie en partie cette stabilité.

**3) Résultats provisoires de l'exercice 2023****EXÉCUTION DU BUDGET 2023 CCAS DE QUESNOY SUR DEULE**

		Dépenses	Recettes	Résultat
FONCTIONNEMENT	Réalisations de l'exercice	56 906,31 €	73 334,82 €	16 428,51 €
	Reportes de l'exercice N-1 (002)		28 306,77 €	28 306,77 €
	Résultat cumulé	56 906,31 €	101 641,59 €	<b>44 735,28 €</b>

INVESTISSEMENT	Réalisations de l'exercice	32 206,36 €	3 833,91 €	-28 372,45 €
	Reportes de l'exercice N-1 (001)		37 800,01 €	37 800,01 €
	Restes à réaliser/reporter			0,00 €
	Résultat cumulé	32 206,36 €	41 633,92 €	<b>9 427,56 €</b>

Les recettes 2023 sont en nette progression. Cette augmentation s'explique par l'obtention d'un don de 4615.33 € de l'association « Les Moqueux d'gins » qui suite à sa dissolution a décidé de verser une part de sa trésorerie au CCAS.

D'autre part, des remboursements ont été perçus suite à l'arrêt maladie de Mme Caron.

#### 4) Situation en matière d'emprunts

Le CCAS a contracté un emprunt de 95 000 € sur 10 ans en 2019 pour cofinancer les dépenses liées l'opération immobilière d'achat d'un local neuf en clos et couvert au 4 rue de l'ange gardien, et de son aménagement. La fin du remboursement de ce prêt interviendra en 2029.

Afin de limiter l'impact de cet emprunt sur les dépenses de fonctionnement (remboursement des intérêts) et d'investissement (remboursement du capital) et au regard de la capacité financière à le faire, un remboursement anticipé partiel d'un montant de 20 000 € a été réalisé sur l'exercice 2023. Le capital restant dû au 31.12.23 s'élève à 31 527.94 euros

## II. Les orientations 2024

### Préambule – éléments de contexte

#### ✓ Ressources humaines

Le CCAS ne dispose que d'une seule agente CESF – Conseillère en économie sociale et familiale.

Son absence pour maladie grave de la mi-novembre 2022 jusqu'au 10 septembre 2023, soit 10 mois a perturbé le fonctionnement du CCAS.

Cependant, les actions jusqu'alors menées se sont poursuivies grâce à la mobilisation d'élues, en particulier de l'adjointe à l'action sociale, vice-présidente du CCAS et de membres du Conseil d'administration.

A noter que la présence des différents partenaires sociaux a permis de pallier cette absence et depuis le 10 septembre 2023, avec la reprise à mi-temps thérapeutique (14 heures semaine), ce soutien des partenaires reste soutenu et indispensable.

Leur présence en mairie a permis le suivi des familles quesnoysiennes accompagnées.

#### ✓ Traitement des données de suivi – logiciel

Pour un meilleur traitement des données et suivi des familles accueillies et accompagnées par le CCAS, il a été décidé de se doter d'un outil informatique gratuit « Mon suivi social » proposé à des communes de petite taille qui ne disposent pas d'un budget suffisant pour l'acquisition d'un tel logiciel.

A ce jour, ce logiciel semble correspondre aux besoins du CCAS (suivis, statistiques).

#### ✓ Données démographiques et statistiques locales

Suite au recensement général de la population intervenu dans la commune en 2023, l'INSEE a établi le chiffre de la population à 6 979 habitants.

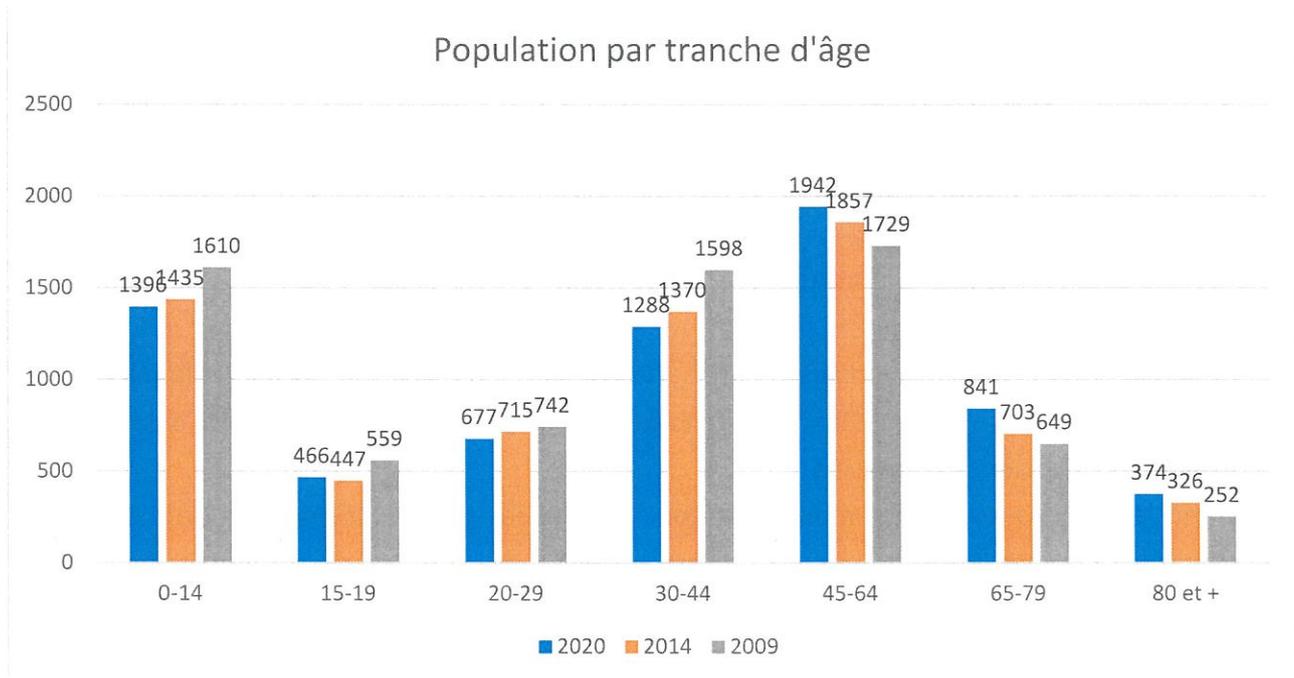
Il est à noter que Quesnoy comptait 7 216 habitants en 2013, que ce chiffre a baissé jusqu'en 2020 et qu'il repart en hausse depuis 2021.

Cependant, il n'est pas encore revenu à son niveau le plus haut notifié que 431 logements supplémentaires aient été comptabilisés depuis.

Cela met en évidence une situation qui peut paraître paradoxale, mais qui ne l'est pas.

Le besoin en logements s'accroît car l'évolution des structures familiales (décohabitation, familles monoparentales, vieillissement de la population) fait diminuer la taille des ménages. Il faut plus de logements pour loger le même nombre de personnes.

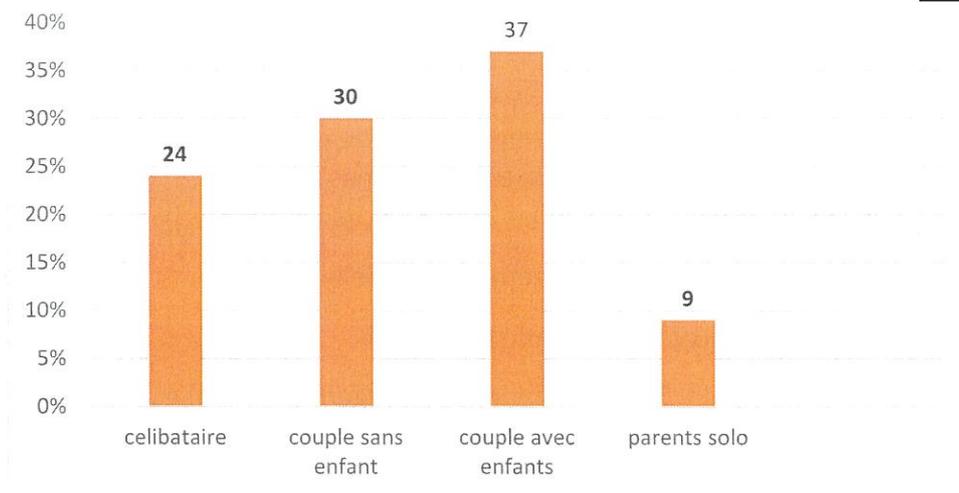
C'est le phénomène de desserrement des ménages.



Cet histogramme fait apparaître le vieillissement de la population. En effet en 2020, le nombre de personnes âgées de 45 à 80 ans et plus, est supérieur aux années précédentes.

A l'inverse, la tranche d'âge 0-14 ans baisse. Notons que celle des 15-19 ans a progressé entre 2014 et 2020.

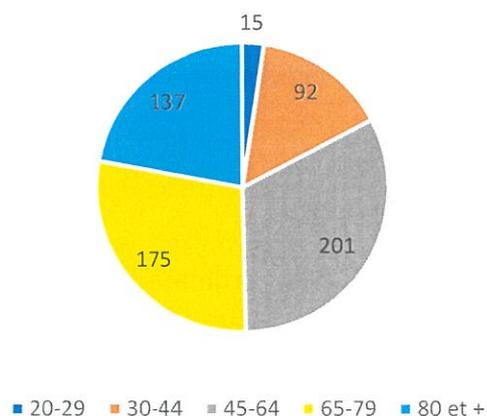
## Composition familiale des ménages en 2020



Ce graphique a été réalisé sur le nombre total des ménages recensés en 2020 soit 2659.

Un ménage au sens du recensement de la population est l'ensemble des personnes vivant dans la même résidence principale.

## Ménages d'une personne par tranche d'âge en 2020



La répartition par tranche d'âge des ménages d'une personne souligne la prédominance des 45-64 ans à l'opposé de celle des 20-29 ans. Cette faible part peut trouver son explication dans le fait que c'est une tranche d'âge dans laquelle nombre de jeunes sont encore étudiants et rattachés au foyer de leurs parents. Il peut être considéré également que les jeunes célibataires trouvent moins à se loger dans notre commune ou font d'autres choix.

Les jeunes salariés, parfois en contrat à durée déterminé ou en contrat précaire, peinent aussi à trouver un logement autonome compatible avec leurs revenus.

## ✓ Habitat – logement

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le

ID : 059-265904821-20240213-DELIB\_2024\_03-DE



La demande de logements locatifs, à loyer modéré est toujours plus importante alors que les projets sont complexes et longs à réaliser.

Pour répondre aux besoins de tous, la MEL a fixé un objectif quantitatif de production de 6 200 logements par an sur l'ensemble de son territoire composé de 95 communes avec une proportion de 30% de logements sociaux, 30% de logements intermédiaires et 40% de logements libres.

Cet objectif quantitatif n'est jamais atteint et la crise du logement est réelle.

Rappelons que 57% des métropolitains sont éligibles au logement social.

En juillet 2023, dans la métropole de Lille (MEL), 54 000 demandes de logement social étaient en attente.

Quesnoy sur Deûle ne déroge pas à ce constat : seuls 17 logements locatifs sociaux ont pu être attribués en 2023, alors que 150 demandes sont en attente sur la commune.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, dans notre commune, il y avait 578 LLS – Logements locatifs sociaux soit un pourcentage de 19,92 % par rapport à l'ensemble des résidences principales.

Au cours du second semestre 2024, les 17 LLS inclus dans le programme Édouard Denis de 48 appartements au total au 107 rue de Warneton devraient être livrés.

3 autres programmes immobiliers sont en cours de commercialisation avec un début de travaux prévus cette année : Icade rue de Verlinghem, Promoneuf rue Mermoz et Cogedim rue Koenig.

Ces 3 programmes permettront la construction de 148 nouveaux logements dont 43 LLS (30%). Livraison d'ici 2 années minimum.

(Voir éléments statistiques issus des données « portrait de la commune » publiés par l'ADULM – Agence d'urbanisme de Lille Métropole en annexe)

### 1) L'inclusion numérique

Pour un certain nombre de personnes, l'utilisation d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un Smartphone reste compliquée et surfer sur le net, une crainte. Cela représente une véritable difficulté pour ces personnes, tant la dématérialisation se développe à marche forcée dans tous les domaines : pour les démarches administratives auprès des institutions et services publics et pour les services commerciaux.

Cette difficulté porte un nom : l'illectronisme. Il est subi par 68 % des personnes âgées de 85 ans, qui n'utilisent jamais Internet, mais il touche aussi des personnes plus jeunes qui ne sont pas en capacité d'utiliser sciemment l'outil numérique, en lien avec une difficulté de lecture, de compréhension des consignes, d'équipements inadaptés. Cela représente un véritable handicap.

En effet, dans le cadre de l'instruction des différents dossiers administratifs (demande de retraite, demande de carte vitale, création de compte Améli, démarches CAF etc.), tout passe par les plateformes numériques et il est donc nécessaire de maîtriser à minima l'outil informatique.

Il convient de faciliter l'accès vis-à-vis des outils numériques.

Le CCAS a donc développé des ateliers numériques pour lutter contre la fracture et l'exclusion numériques à destination des seniors et des familles fragilisées.

2 ateliers sont proposés :

- Une session niveau débutant
- Une session niveau intermédiaire

En 2023 ces ateliers ont permis de sensibiliser et d'approfondir les connaissances de plus de 30 personnes par mois. A noter qu'il y a peu de turn over parmi les participants à ces ateliers. C'est la raison pour laquelle, avant le démarrage d'une nouvelle session, une communication sera faite pour mieux informer et élargir le public.

Ces ateliers informatiques sont animés par la CLCV dans les locaux de l'Atelier, à l'Ange Gardien. Pour faciliter ces cours, le CCAS a acquis, avec le soutien financier de la MSA, des ordinateurs et un écran interactif.

En 2024, il est envisagé de répondre à un appel à projet du Crédit Agricole, afin d'obtenir une subvention afin de se doter de 4 ordinateurs portables supplémentaires et répondre aux besoins du nombre croissant de participants.

Le coût (1452 euros) de la prestation CLCV est pris en charge par la ville. Une cotisation modique est demandée aux utilisateurs (50€ par an pour les Quesnoysiens et 80 € pour les non Quesnoysiens. Pour les familles quesnoysiennes à faibles revenus, le coût est supporté par le CCAS

## **2) Les aides facultatives**

Dans le contexte actuel, il convient de s'interroger sur le bien fondé des critères mis en place pour l'obtention des aides facultatives et d'envisager éventuellement de les adapter aux besoins de la population, et accompagner davantage ou différemment les foyers en difficulté ponctuelle ou récurrente, en lien avec le coût croissant des dépenses d'énergie, par exemple.

### **✓ Les aides alimentaires et financières**

#### **Tickets service et aides alimentaires**

Le CCAS propose des aides par le biais de tickets service. 23 foyers différents ont bénéficié de 134 TS en 2023.

Des familles accompagnées par le CCAS sont également bénéficiaires des restos du cœur (antenne de Comines) et/ou utilisateurs de l'épicerie sociale d'Halluin.

La Ville de Quesnoy sur Deûle a accordé une aide de 7 500 € en marchandises en 2023 à l'antenne des restos du cœur de Comines afin de soutenir cette aide alimentaire indispensable pour certaines familles et au regard d'une forte augmentation du nombre d'inscrits.

#### **Aide énergie :**

Des familles, en difficulté de paiement de leur facture d'énergie sollicitent le CCAS. Cependant, elles sont peu nombreuses, malgré le contexte.

Aussi, il paraît important d'y réfléchir et d'y travailler : avec les partenaires sociaux et les bailleurs par exemple afin d'identifier davantage de situations.

## Participation du CCAS aux activités périscolaires et extrascolaires

Le CCAS prend également en charge une partie du coût de prestations périscolaires et extrascolaires (restauration municipale, centres de loisirs, repas à domicile pour les aînés).

12 foyers ont bénéficié de cet accompagnement au cours de l'année 2023. 69 foyers ont pu bénéficier du portage des repas à domicile.

Les loisirs, source d'épanouissement et d'intégration pour les enfants et les jeunes sont également une cible pour le CCAS qui prend en charge une part des frais d'inscription pour des activités sportives ou culturelles, mais aussi pour les frais de séjour en classes transplantées.

4 demandes ont été validées en 2023.

## Aides spécifiques aux résidents de l'aire d'accueil des gens du voyage :

Le contexte économique inflationniste a des répercussions au niveau des personnes résidant sur l'aire d'accueil des gens du voyage qui se chauffent et cuisinent avec des bouteilles de gaz.

Ces derniers, ayant peu de charges, sont rarement éligibles aux aides facultatives du CCAS, selon le barème actuellement en vigueur.

Il est proposé de mettre en place dès cette année, une aide spécifique pour la prise en charge mensuelle d'une recharge de 13 kg par emplacement et ce pour 3 mois en ce début d'année. A prévoir pour la fin d'année à partir de novembre.

Une étude est en cours pour que le CCAS prenne en charge une recharge mensuelle de gaz pour les mois d'hiver (février, mars et avril).

### ✓ **Les actions collectives pour le public accompagné :**

#### Convivialité

- Le 28 juin 2023 : Un goûter de fin d'année scolaire à destination des enfants des familles connues et ou suivies par le CCAS,
- Le 20 décembre 2023 : un goûter lors de la remise d'un colis de denrées pour les fêtes à destination du même public (23 colis distribués)

#### Aide à la mobilité

Un atelier vélo et d'aide à la réparation avaient été organisés au Printemps/Été 2022.

En 2023, aucune action n'a pu être mise en place.

Pour 2024, l'outil en mains, association quesnoysienne, se propose de réparer 2 ou 3 vélos récupérés afin de les confier à des personnes accompagnées par le CCAS et désireuses de s'équiper d'un vélo.

### **3) Les activités de l'Atelier : lieu ressource intergénérationnel**

Pour 2024, les objectifs de l'Atelier restent inscrits dans la continuité du projet initial :

#### **a) proposer des activités créatrices de lien social et de participation citoyenne**

- en participant à des actions proposées par des associations au sein du lieu,

- en étant source de proposition,
- en s'impliquant dans le collectif
- en proposant des activités solidaires et intergénérationnelles

## **b) Rompre l'isolement**

Au travers des actions existantes et de nouvelles actions, l'Atelier permet aux personnes âgées dites isolées ou souffrant de solitude, de se retrouver et d'échanger.

Chaque 1<sup>er</sup> mardi du mois : café détente,

2<sup>ème</sup> vendredi du mois : atelier jeux etc.

Depuis 2021, le CCAS a organisé de nombreux ateliers et sessions de formation dans ce lieu-ressources

- Bien préparer sa retraite
- Premiers secours
- Sérénité au volant
- Aménager son logement, avec l'âge les risques de chutes sont plus fréquents
- Gymnastique cérébrale
- Atelier relaxation
- Atelier sommeil
- Atelier de la douleur à la douceur
- Atelier nutri Activ
- Atelier bien être
- Atelier Fatigué d'être fatigué
- Gérer son stress et ses émotions
- Atelier Énergie
- Ateliers habituels : numérique, jeux, détente, café papotage.

Près de 200 personnes ont fréquenté l'atelier durant l'année 2023.

Les actions d'aide aux devoirs et d'alphabétisation, animées par des bénévoles sont également accueillies à l'Atelier.

En 2024, l'Atelier doit rester ce lieu ouvert aux initiatives partenariales et associatives, à dimension solidaire et intergénérationnelles, créatrices de liens dans une approche conviviale et inclusive.

Des idées ont été émises, avec la mise en place :

- D'un après-midi loto,
- D'une séance « cinéma » suivie d'un débat sur le sujet proposé.

## **c) Créer des dynamiques intergénérationnelles**

L'Atelier est destiné à accueillir des seniors mais également à créer des liens intergénérationnels. L'association Alternatif'Accompagnement adultes et enfants, y propose, une fois par mois, pour des parents (ou grands-parents) et leurs enfants une animation en lien avec le développement personnel : gestion des émotions, du stress, relaxation, développement sensoriel, yoga du rire etc.

Les associations Complices Actifs et Les Goguettes s'inscrivent pleinement dans ces dynamiques avec des activités proposées telles des après-midi jeux.

#### **d) Développer des actions solidaires**

L'association Les Goguettes propose tous les mercredis matin et un dimanche après-midi par mois, un atelier joyeusement solidaire avec un objectif : on fait ...pour les autres... dans la convivialité.

Un atelier réparation de téléphone va être mis en place par les Goguettes un samedi matin par mois.

#### **e) Développer des actions de prévention**

Des rendez-vous réguliers continueront d'être proposés avec des partenaires institutionnels et associatifs au cours de l'année.

Faire vivre ce lieu, prend du temps. Il faut repérer les personnes concernées, leur faire connaître le lieu et les activités proposées, relancer les invitations. Mais aussi accueillir les intervenants et le public.

Certains aînés aimeraient participer mais rencontrent des difficultés de déplacement. Les personnes sont motivées par l'action, mais ne sont pas véhiculées ou en capacité de venir seules.

Les besoins réels restent à recenser et à objectiver pour envisager les moyens d'y répondre.

En 2024, les activités se poursuivront et toutes les opportunités seront saisies. Cependant, il faut noter que la mobilisation des publics reste lourde et chronophage.

Si une assistance ponctuelle à la mise en place d'animation et/ou pour l'ouverture et la fermeture de portes est parfois apportée par un agent municipal, un renfort est à envisager et des financements à trouver afin d'en réduire le coût.

Solène, jeune en service civique, recrutée par la Ville, a pris ses fonctions le 6 novembre pour 27 heures hebdomadaires. Sa fiche de poste prévoit qu'un tiers de son temps de mission soit consacré au fonctionnement de l'Atelier et à la diversification des actions de solidarité qui y sont proposées. Parmi celles-ci :

- recenser toutes les activités réalisées depuis sa création ; effectuer des relances auprès du public pour développer la participation et communiquer plus largement pour les repas à table des aînés
- proposer de nouvelles idées (ex : *grain de sel* – mise en relation des Quesnoysiens dans le cadre d'échanges de services ; projet autour des histoires de vie...)

#### **4) Le Projet Socio-éducatif – PSE de l'aire d'accueil des gens du voyage**

Rappel : les aires d'accueil ont été créées par la MEL, qui est compétente en matière de création d'aires d'accueil. Le suivi et l'accompagnement social des familles y résidant relève du Département, chef de file de l'action sociale.

Dès 2019, dans le cadre du Schéma départemental des gens du voyage (2019-2025), la mise en place d'un PSE a été évoquée par les partenaires sans être suivie d'effet à ce jour.

En 2023, la dynamique a été à nouveau relancée.

Plusieurs réunions ont été organisées à l'initiative des services de la MEL. Une « immersion » a également eu lieu, avec l'ensemble des partenaires agissant auprès des gens du voyage (la MEL, la société gestionnaire VAGO, la ville, Pôle emploi, la Sauvegarde, l'assistante sociale du département...), avec pour objectifs :

- une meilleure connaissance de la situation

- le développement des contacts avec des habitants de l'aire pour une charge de leurs besoins

- la mise en œuvre de projets Socio-éducatifs, par une mise en relation des différents partenaires.

Un travail d'atelier de conception de projets est donc en cours

Les actions envisagées portent essentiellement sur la problématique du défaut de scolarisation des enfants, sur l'accès au droit (particulièrement difficile). La problématique santé est également soulevée par la Sauvegarde.

Des contacts doivent être pris avec l'Éducation Nationale. Des actions « loisirs-santé » (potager éducatif) ont aussi été abordées (ville et maison Nord solidarité)

Quelques éléments de diagnostic :

L'aire d'accueil de Quesnoy sur Deûle comprend 6 dalles pour 12 emplacements et accueille à ce jour 43 personnes dont 17 enfants. Bien que cette population soit issue des gens du voyage, elle s'est semi-sédentarisée sur le secteur.

Les résidents font partie du même groupe familial élargi et cohabitent bien ensemble.

### Bilan quantitatif

Les tableaux ci-dessous ont été réalisés à partir du diagnostic effectué par la MEL et sur une base de 43 personnes dont 17 enfants

#### - Répartition par âge

##### Age des enfants

De 3 ans	3-5 ans	6-10ans	11-14 ans	15-17 ans
3	3	4	4	3

##### Age des adultes

18-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46-55 ans	56-65 ans	+ de 65 ans
9	1	5	8	2	1

##### Composition familiale (SSE : sans enfant, AE : avec enfants)

Couple SSE	Couple AE	Femme SSE	Femme AE	Homme SSE	Hommes AE
3	3	7	4	9	0%

Les chiffres recueillis ont pu l'être grâce à l'enquête participative de la MEL sur l'aire d'accueil des gens du voyage à Quesnoy sur Deûle.

Il est à noter que, bien que chaque parcelle dispose d'une adresse postale, les gens du voyage sollicitent le CCAS pour une domiciliation administrative (dispositif obligatoire depuis la loi Dalo du 5 mars 2007). La domiciliation permet à ce public d'effectuer l'ouverture de droits sociaux et de mobiliser les aides de droit commun.

## Nombre de personnes domiciliées en fonction de la composition familiale (SSE : sans enfant, AE : avec enfants)

Couple SSE	Couple AE	Femme SSE	Femme AE	Homme SSE	Hommes AE
3	2	11	3	5	3

Ce tableau met en évidence une différence avec les chiffres recueillis par l'enquête participative de la MEL.

En effet, la population des gens du voyage vit selon ses propres traditions et notamment celles liées au mariage. Ils se marient de façon traditionnelle et non civilement. Leur mariage n'est donc pas reconnu au niveau de l'État civil.

De plus, les gens du voyage ont pour habitude de faire une domiciliation seule ou avec leurs enfants, ce qui permet à chacun l'accès aux aides de droit commun tel le RSA.

C'est la raison pour laquelle le tableau issu des chiffres de la MEL et celui des domiciliations sont différents.

La quasi-totalité de la population adulte est illettrée et est bénéficiaire du RSA.

Ils sont connus et/ou accompagnés par le CCAS, le Département et par la DTV (Direction Tsiganes et Gens du Voyage).

La mobilisation de ce public dans leur accompagnement social et/ou professionnel demeure compliqué. Il résulte de ce constat, qu'un schéma familial se reproduit et que le manque de formation et le très faible niveau scolaire conduit de nombreux jeunes, non qualifiés et sans emploi à ne pas solliciter les dispositifs existants, notamment ceux de la Mission locale.

Il semble essentiel de poursuivre l'action déjà engagée et ainsi permettre aux résidents de l'aire d'accueil de rentrer dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle. Cela ne sera possible qu'avec un engagement fort des partenaires : le Département et l'Éducation nationale. Car depuis, les 1<sup>ers</sup> pas vers l'élaboration d'un PSE, aucune action concrète n'a été menée dans les axes identifiés comme prioritaires :

### \* **La scolarisation :**

- veiller à ce que l'ensemble des enfants en obligation scolaire soit inscrit dans un établissement
- favoriser la continuité, grâce à un partenariat avec les écoles,
- favoriser l'accès aux prestations périscolaires.

### \* **Créer un lien de confiance** pour aborder des sujets importants, par le biais des enfants :

- continuer à proposer des ateliers lecture : au moins une fois par mois. Ceci entraîne la mise à disposition de professionnels apportant leur technicité : choix de livres, lecture en public. Ces ateliers peuvent permettre d'aborder des sujets comme l'hygiène, l'alimentation ...

### \* **L'alphabétisation :**

- Favoriser l'accès des gens du voyage aux ateliers d'alphabétisation mis en place sur la commune.

### \* **L'emploi :**

- Essayer de créer un partenariat avec la maison de l'emploi, le PLIE et/ou Pôle Emploi pour aider les résidents de l'aire d'accueil dans leurs démarches, permettre des périodes d'immersion afin de créer un lien de confiance entre employeurs et salariés.

La présentation des diagnostics sociaux des aires d'accueil, préalables à l'élaboration des projets socio-éducatifs est intervenu avec la MEL (Mme GUFFROY – correspondante au niveau des gens du voyage) le 14 mars 2022. Quesnoy-sur-Deûle a participé à cette réunion.

Notre aire d'accueil n'a pas été classée comme prioritaire pour l'élaboration d'un programme d'actions dès 2022/2023.

En 2023, une réunion a eu lieu à la MEL, une autre est programmée en 2024 afin de travailler sur le projet socio-éducatif pour les gens du voyage

## **5) La parentalité**

Le contexte sociétal change, la famille aussi. Aujourd'hui, il est nécessaire de le prendre en compte et de s'adapter à ces évolutions.

La parentalité permet d'aborder ces situations complexes et de faire évoluer les représentations de la famille (famille d'accueil, adoption, familles recomposées, homoparentalité, parent solo...).

L'usage du concept de parentalité s'est accru considérablement au cours des dix dernières années. Pour de nombreux auteurs, la parentalité représente une question majeure de santé publique. Pour certains, ce serait une des principales problématiques auxquelles sont confrontées les sociétés actuelles.

Le concept de parentalité reste aussi une notion floue et pas très concrète auprès des familles.

La Maison des parents de Tourcoing a proposé plusieurs temps d'accueil collectif en 2023, un samedi matin par mois à l'Atelier, mais n'a pas trouvé son public.

Des conférences ou temps d'information, en lien avec les associations de parents d'élèves, sur des thèmes très concrets comme l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux, le harcèlement scolaire serait peut-être de nature à intéresser davantage de familles.

## **6) L'accompagnement à la scolarité**

Le CCAS coordonne une action d'aide aux devoirs avec un réseau de 5 bénévoles qui aident actuellement 10 enfants à faire leurs devoirs

Après les temps de soutien scolaire, un temps de lecture accompagné est proposé aux enfants avec des livres de la médiathèque mis à leur disposition. L'objectif est de susciter chez ces enfants le goût et l'intérêt de la lecture.

Un courrier sera adressé prochainement aux directrices d'écoles afin de présenter à nouveau cette action afin qu'elles puissent orienter les enfants repérés comme ayant besoin d'un soutien.

## **7) Partenariat – permanences – aides aux démarches administratives et accompagnement**

En ville ou en mairie, des partenaires proposent des permanences ponctuelles et/ou régulières afin d'accompagner les Quesnoysiens ou personnes résidant sur le territoire dans leurs démarches

- CARSAT action sociale – retraite (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi matin du mois)
- Interface (un jeudi après-midi par mois)
- MNS (Maison Nord Service) ex UTPAS : permanence d'une assistante sociale du Département (tous les mardis après-midi)
- SOLIHA Aide liée à l'accès ou au maintien dans le logement (2 mardis après-midi par mois)

- BUS France Service stationne une fois par mois sur la place (le 28/02/2024)
- Ilévia, agence mobile à certains moments de l'année

Celles-ci répondent à l'attente des Quesnoysiens pour des sujets liés à

- Santé, famille, retraite, emploi, impôt
- Papiers d'identité, permis de conduire, carte grise
- Impôts, Déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source
- Difficultés juridiques
- Accueil et orientation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Accompagnement personnalisé aux allocataires du RSA (Revenu de Solidarité Active)

En 2023, nous avons eu également la présence sur la place :

- Le mini bus « Nina et Simones »

Ce service s'adresse plus particulièrement aux femmes afin de les orienter en matière de droit sur des sujets d'égalité, de sexualité ou des problématiques liés au travail.

Ces permanences sont un atout pour la commune et le CCAS en termes de partenariat mais aussi de présence en complémentarité de l'accueil du CCAS, en particulier dans cette période compliquée suite à la moindre disponibilité de la travailleuse sociale du CCAS.

Aussi, pour cette année 2024, il est proposé de poursuivre le partenariat avec l'association Interfaces dont les permanences ont été utiles et appréciées, mais qui ne bénéficie plus des subventions qui permettraient de les maintenir sans coût pour la commune ou le CCAS.

Il est proposé de signer une convention avec Interface et de financer la mise à disposition d'une accueillante de l'association pour assurer une permanence une fois par mois.

Le coût pour le CCAS s'établit à 990 € pour 2024

## 8) Les personnes âgées en situation de perte d'autonomie et d'isolement

Le nombre de seniors augmente, on constate que ces derniers souhaitent rester à leur domicile le plus longtemps possible, par attachement à leur indépendance et leur attachement à leur domicile et quartier.

Le coût des établissements de type EPHAD freine également la personne âgée ou son entourage. Ainsi, l'entrée en établissement se fait parfois très tardivement, dans l'urgence, quand la santé et la perte d'autonomie ne permettent plus un maintien à domicile.

Le règlement du service de portage de repas à domicile, géré par la Ville a été adapté afin de réserver ce service prioritairement aux personnes sortant d'une hospitalisation ou rencontrant d'importantes difficultés de santé.

Ce service permet d'assurer une veille sur ces personnes qui sont isolées. Par ce biais ou d'autres, des situations préoccupantes nous sont signalées et le lien est fait avec le CLIC. Des familles, parfois éloignées géographiquement de leurs vieux parents, appellent en mairie pour alerter sur des situations qu'ils ne parviennent plus à gérer quand l'état de santé se dégrade.

En 2024, comme chaque année, la question du repérage de ces situations d'isolement se pose : comment actualiser le fichier canicule et grand froid, pour des personnes qui ne se font pas connaître ou qui ne sont pas signalées ?

## CONCLUSION

Depuis novembre 2022, le CCAS est confronté à une difficulté liée au ~~congé pour grave maladie de~~ son unique agent jusqu'en septembre 2023 suivi d'une reprise d'activité à mi-temps thérapeutique soit 14h/semaine.

Si l'essentiel est assuré, c'est aussi grâce à l'implication de la vice-présidente qui peut elle aussi compter sur un solide réseau de partenaires.

Des nouveaux projets sont envisagés mais il est néanmoins difficile, en ce début d'année, de garantir la capacité à les mener.

Des dépenses supplémentaires seront inscrites au budget 2024 : convention avec Interface, aides spécifiques accordées aux résidents de l'aire d'accueil des gens du voyage pour l'achat de recharges de gaz.

Le recrutement d'un-e assistant- administratif à mi-temps doit être effectué pour cette année 2024. Les capacités financières du CCAS le permettent avec des recettes en atténuation de charges (remboursement maladie) qui produisent un excédent de fonctionnement pour l'année 2023 d'environ 16 500 € et un résultat cumulé de + 44 000 € pour un montant de dépenses à l'année inférieur à 60 000 €.

Le débat autour des projets et des actions à prioriser alimentera la réflexion et la décision sur le montant de la subvention à solliciter auprès de la Ville.

## DÉBAT

## ANNEXES

Éléments statistiques issus des données « portrait de la commune » publiés par l'ADULM –  
Agence d'urbanisme de Lille Métropole

### **Parc de logements et constructions neuves**

- Constructions neuves
- Evolution du nombre de logements (commencés et autorisé)  
Entre 2017 et 2021
- Parc existant en 2022 et construction neuve (commencés)  
Entre 2017 et 2021
- Mode d'occupation des logements
- Résidences principales
- Statuts d'occupation des résidences principales

### **Evolution annuelle du nombre de résidences principales (2015-2022)**

### **Repartitions des résidences principales par statut d'occupation**

- Typologie des résidences principales
- Ancienneté du parc
- Répartition des logements

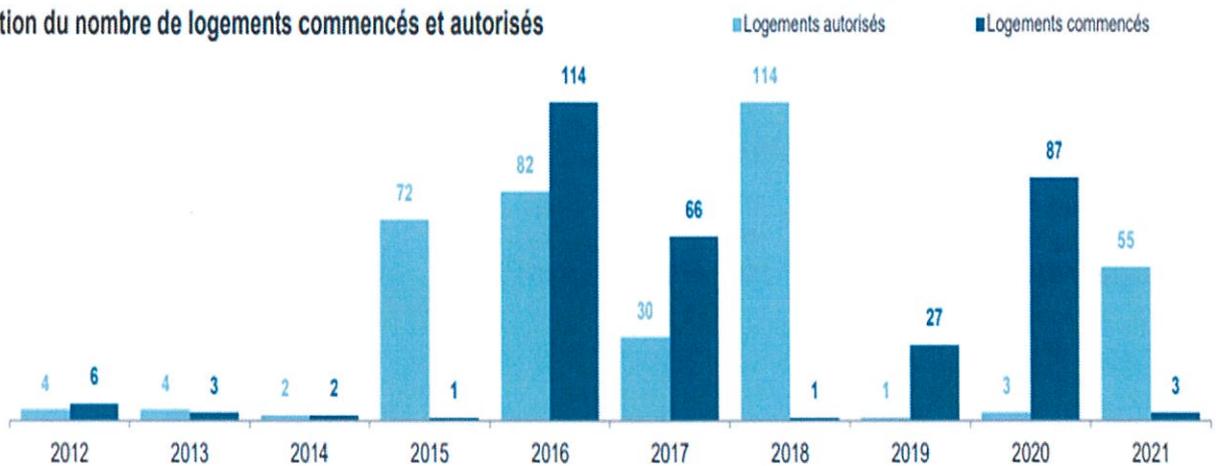
## PARC DE LOGEMENTS ET CONSTRUCTION NEUVE

Quesnoy-sur-Deûle

Construction neuve	Logements commencés entre 2012 et 2016	Logements commencés entre 2012 et 2016	Logements commencés entre 2017 et 2021	Logements commencés entre 2017 et 2021
	Moyenne annuelle	pour 1 000 ménages	Moyenne annuelle	pour 1 000 ménages
Quesnoy-sur-Deûle	25	9,5	37	13,8
Territoire de la Lys	309	12,2	471	18,7
Métropole Européenne de Lille	5 863	11,2	6 700	12,9

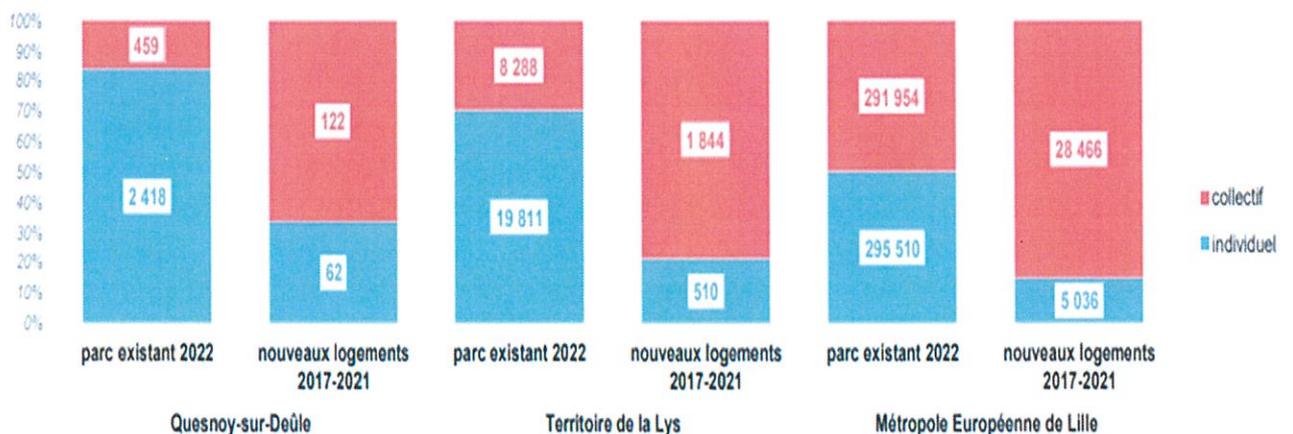
Source : Sit@del2 2012-2021 ; Traitement : ADULM 2023

### Évolution du nombre de logements commencés et autorisés



Source : Sit@del2 2012-2021 ; Traitement : ADULM 2023

### Parc existant en 2022 et construction neuve (logements commencés) entre 2017 et 2021



Source : Sit@del2 2017-2021 ; Traitement : ADULM 2023

## PARC DE LOGEMENTS ET CONSTRUCTION NEUVE

## Quesnoy-sur-Deûle

### Mode d'occupation des logements

	Nombre en 2022	soit
Résidences principales	2 743	95,3%
Résidences secondaires	37	1,3%
Logements vacants	97	3,4%
<b>Ensemble des logements</b>	<b>2 877</b>	

Source : DGFIP - Fichiers fonciers 2022- Cerema ; Traitement : ADULM 2023

### Note méthodologique

Les indicateurs de cette fiche sont construits à partir de sources fiscales au 1er janvier de l'année. Les logements neufs peuvent apparaître avec un décalage jusqu'à 2 ans dans les fichiers de taxation.

### Résidences principales

	Nombre en 2022	Évolution annuelle moyenne 2015 - 2022
Quesnoy-sur-Deûle	2 743	1,1%
Territoire de la Lys	26 222	1,3%
Métropole Européenne de Lille	540 576	1,0%

Source : DGFIP/Cerema, fichiers fonciers 2022 ; Traitement : ADULM 2023

### Logements vacants

Un logement vacant est un logement vide de meubles qui n'est pas habité au 1er janvier.

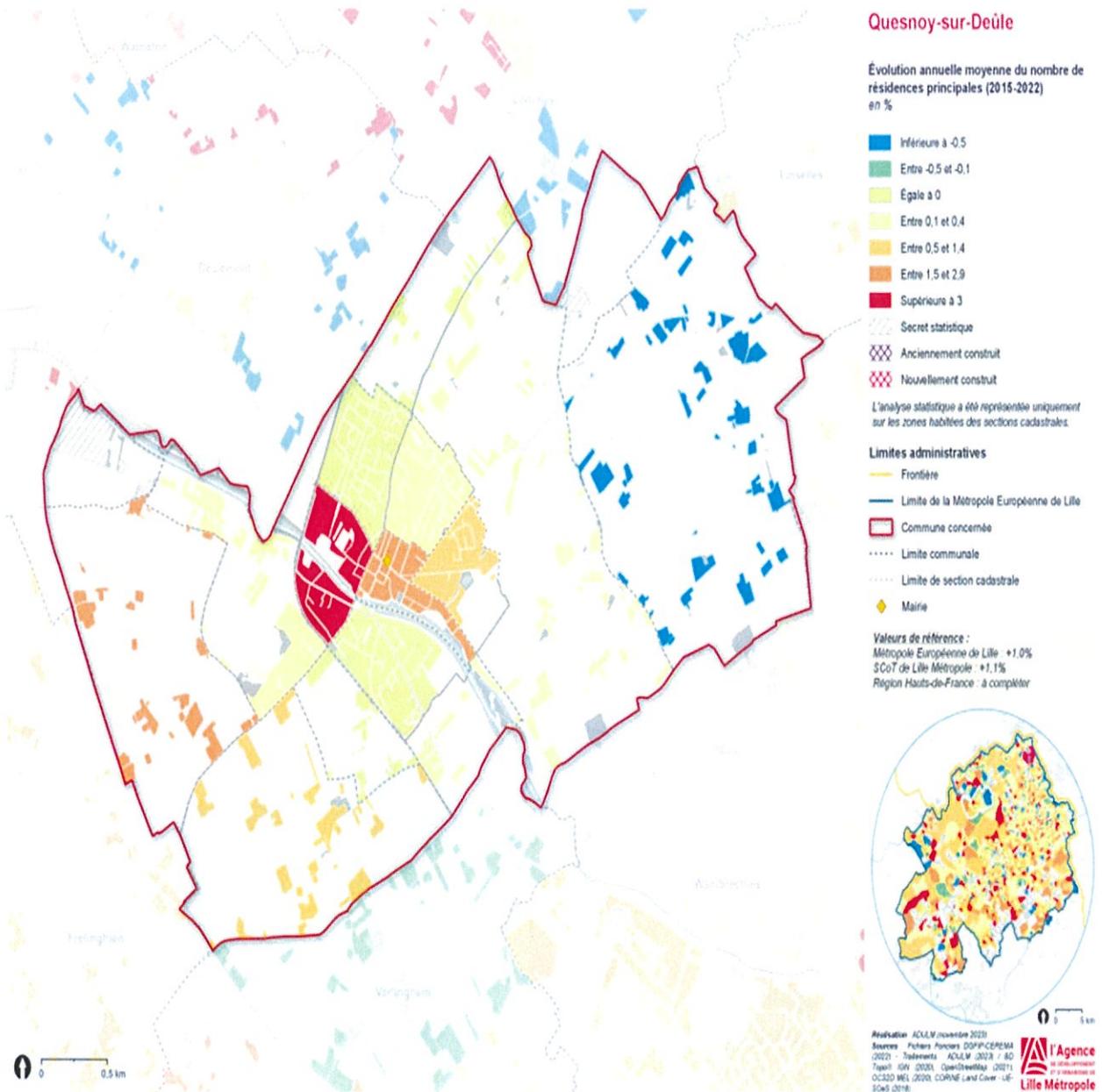
### Statuts d'occupation des résidences principales

	Nombre en 2022	Évolution annuelle moyenne 2015 - 2021	Poids en 2022	Poids en 2015
Location du parc social	512	2,4%	19%	17%
Location du parc privé	396	1,8%	14%	14%
Propriété occupante	1 826	0,6%	67%	69%

Source : DGFIP/Cerema, fichiers fonciers 2022 ; Traitement : ADULM 2023

### Définition des statuts d'occupation

- Location du parc social : logement dont le propriétaire est un bailleur classé social : HLM, SEM, commune, département.
- Location du parc privé : logement d'une autre catégorie de bailleur.

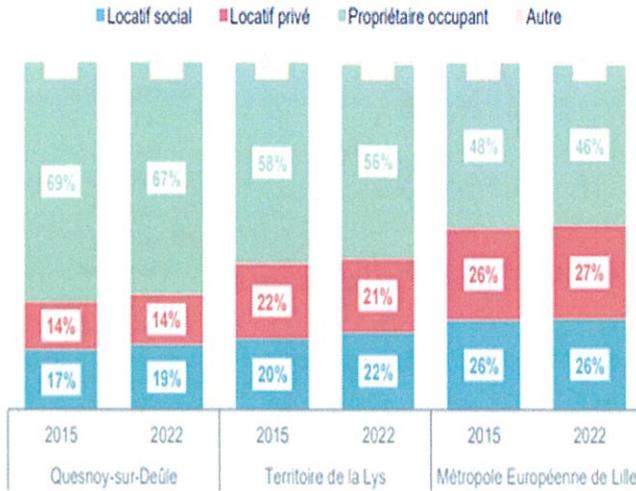


## 2 - Portrait de commune - Quesnoy-sur-Deûle

L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

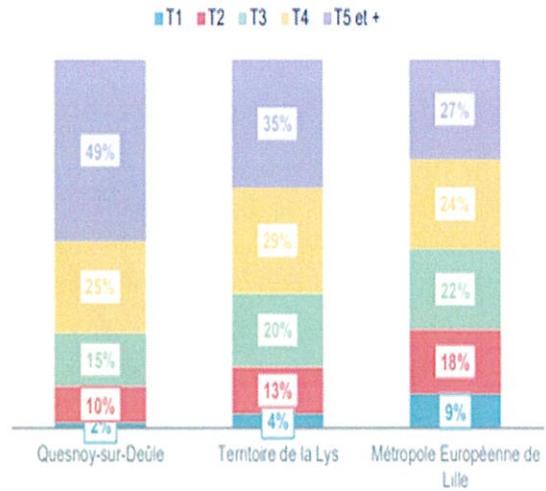
## PARC DE LOGEMENTS ET CONSTRUCTION NEUVE

Répartition des résidences principales par statut d'occupation en 2015 et 2022



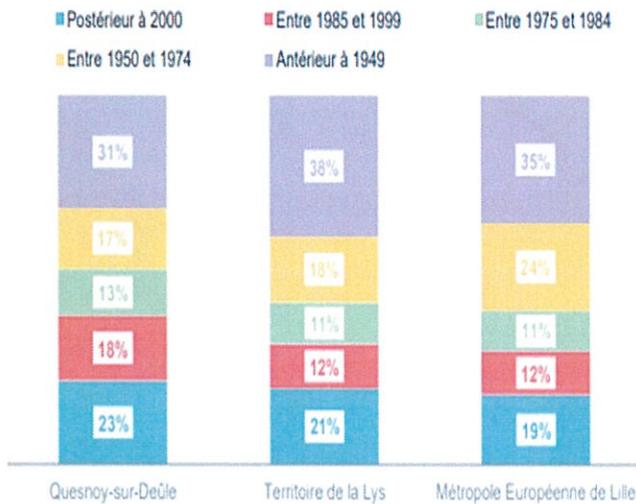
## Quesnoy-sur-Deûle

Typologie des résidences principales

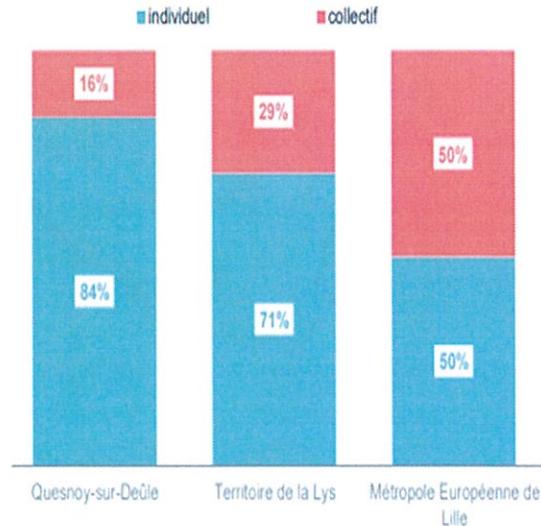


Source : DGFIP/Cerema, fichiers fonciers 2022 ; Traitement : ADULM 2023

Ancienneté du parc



Répartition des logements



Source : DGFIP/Cerema, fichiers fonciers 2022 ; Traitement : ADULM 2023